



TIR SPORTIF CLUB SAINT-AMANDOIS

Société n°0718296

T.S.C.S.A

Maison des Associations
5 Allée de la Vigne du prince
18200 St AMAND MONTROND.
✉ tscsa18@sfr.fr
www.tscsa18.e-monsite.com

Saint Amand, le 7 Septembre 2021.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du TSCSA du Dimanche 5 Septembre 2021.

☞ Ouverture de la séance à 9h52 à la salle de Bal, Place de la République, à Saint Amand Montrond.

Présents :

- M. Bernard PHILIPPON (Président) ; M. Patrick COUSON (vice-président) ; Mlle Lydie PHILIPPON (Secrétaire) ; M. Bertrand LELEU (Secrétaire-adjoint) ; M. Remo COCCO (Trésorier) ; M. Frédéric SIMON (Trésorier-adjoint) ; M. Jean-Michel ANDREIC ; M. Vincent CABEZOS ; M. Lucien MARTEAU et Mme Viviane PHILIPPON, membres du bureau.

- M. Lionel DELHOMME, Conseiller délégué du Maire de SAINT AMAND MONTROND.

Absents : M. Alain BERTHET (Pouvoir) ; M. Patrick DIGONNAT (Pouvoir) ; M. Romuald GRANDJEAN (Pouvoir) ; M. Patrick GUILLEMIN ; M. Vincent LE MÉCHEC (pouvoir).

- Appel des licenciés et vérifications des pouvoirs: 189 membres ;
* présents : 63 * pouvoirs : 43 * absents : 83

Le quorum est atteint, l'AG peut siéger.

Le Président remercie les membres présents ainsi que M. Lionel DELHOMME d'assister à cette assemblée générale du club malgré les conditions sanitaires actuelles dues au COVID-19 et au pass sanitaire.

Une minute de silence est observée en mémoire de monsieur Michel SINCE, ancien licencié et président du club de 1998 à 2003.

☞ Lecture du PV précédent : Lu et approuvé à l'unanimité.

☞ Bilan financier du Trésorier :

Le trésorier, M. Remo COCCO, expose le bilan financier des comptes du club. Celui-ci est joint au PV.

Les confinements répétés et l'annulation des compétitions depuis le début de l'année sportif ont permis de faire des économies, un projet de réaménagement au stand de Charenton est envisagé, le Président reviendra sur ce projet au cours de cette réunion.

M. Khamphong SOULIVONG, vérificateur aux comptes, n'a déclaré aucune anomalie. Il donne quitus à la gestion du trésorier, le bilan financier est approuvé.

☞ Mot du président :

Cette nouvelle année est encore marquée par la crise sanitaire actuelle. Aucune compétition n'a pu avoir lieu aussi bien pour les adultes que pour l'école de tir. Seul le stand de Charenton a réouvert ses portes en en cours d'année permettant aux licenciés de pouvoir s'entraîner mais sous contraintes sanitaires strictes.

Suite à la démission de 3 membres du bureau, une candidature a été envoyée par M. Eric LANGEVIN. Sa proposition est annoncée et est votée à l'unanimité. Le Président demande à l'Assemblée si d'autres candidatures sont proposées. M. Renaud CAORS et M. Max SEVRET sont alors élus à l'unanimité.

Le Président rappelle les consignes strictes de sécurité et la mise en danger du club suite à une visite improvisée au stand de tir de Charenton. En effet, des armes de poings étaient transportées dans une mallette pour armes longues et mis « en expo » lors de l'arrivée du Président. Un rappel à l'ordre sur le transport et l'utilisation des armes a été fait.

Il fait également un rappel sur :

- Les calibres de chasse, du 410 au 4, qui sont interdits, des panneaux sont affichés au stand et doivent être lus. Tout tir à ces calibres fera l'objet d'une sanction transmise à la FFTIR.

- Le port de l'arme à la ceinture est interdit. Lors des déplacements en avant du pas de tir, les armes doivent être mises en sécurité et en aucun cas manipulées.

- Lorsque le tireur n'est plus à son poste de tir pendant un certain temps. La place doit être libérée et le matériel du tireur rangé.

- Le tir ludique sur objets divers : Le stand n'est pas une déchèterie, les tireurs doivent rapporter leurs objets et respecter la propreté du stand. Une poubelle à mégots est disponible à côté du bidon d'eau.

- Les règles de « bons sens ». Au départ du tireur, si personne n'est présent sur le stand, la barrière d'entrée doit être refermée correctement avec le cadenas. Chaque 3^{ème} jeudi du mois, le stand de Charenton est fermé aux tireurs.

- Le port du badge est OBLIGATOIRE et il doit être visible. Des contrôles sont faits régulièrement par les membres du bureau. Le numéro personnel du tireur inscrit sur son badge en rouge doit être noté dans le cahier de présence. Il a été remarqué que certains tireurs complétaient la case du cahier avec de faux numéros. Le Président demande que l'on soit rigoureux avec les annotations.

- Toutes modifications de coordonnées, téléphone ou mail doivent être signalées. Les mails envoyés par l'adresse du club peuvent atterrir dans les courriers indésirables ou spam, les licenciés doivent vérifier s'ils reçoivent bien les informations.

Il informe les licenciés que le concours de tir ludique sur gongs du dimanche 19 Septembre est maintenu mais sous contrôle du Pass Sanitaire et des gestes barrières.

Le Pass Sanitaire devient obligatoire pour accéder aux structures du club. UN QR code #Tousanticovid de l'association sera affiché à l'entrée des 2 stands.

Le Président évoque le futur projet de cette saison validé en réunion de bureau le 8 Juillet 2021. Les frais de dépense de la saison écoulée ont été moindres, le club va investir dans le réaménagement des 25m. 8 récupérateurs de balles de la société MK GONG vont être installés à 25m à la place des portes cibles existants actuellement. Le coût de ce projet revient à 11 220 €. La Ligue de Tir Centre-Val-de-Loire nous subventionne une partie de cette somme. Un mail de la fermeture du stand sera envoyé à tous les licenciés pour information.

Il précise que pour la prochaine saison, les licenciés ne recevront plus leur licence par voie postale mais par mail individuel en dématérialisé. Les adhérents devront imprimer leur licence. Il ajoute également que le certificat médical demandé à la commande de la licence est valable pour toute la durée de la saison sportive (jusqu'au 30/09).

☞ Intervention de M. Lionel DELHOMME, chargé délégué de la Mairie :

M. Lionel DELHOMME excuse M. Le Maire de son absence. Il félicite le club dont les membres sont venus aussi nombreux à cette assemblée. Il énonce que c'est une belle association très dynamique et conviviale avec un comité directeur sérieux et dévoué. Il évoque que cette une année est compliquée avec cette crise entre aberrations et contraintes que demande Le Ministère des Sports. Il encourage les adhérents d'être rigoureux sur les règles de sécurité. Il félicite le projet énoncé par le Président et lui demande de reprendre contact avec la Mairie pour les autres projets en cours. Il souhaite une très bonne saison sportive à tous.

☞ Résultats sportifs :

Pas de remises de récompense, les compétitions ayant été annulées.

☞ Fin de la séance à 11h28 et pot de l'amitié dans la salle de bal.

Le Président
M. Bernard PHILIPPON.

TIR SPORTIF CLUB
SAINT-AMANDOIS
Le président :



La secrétaire
Mme Lydie PHILIPPON.

TIR SPORTIF CLUB
SAINT-AMANDOIS
La secrétaire :





Tir Sportif Club Saint Amandois

PREVISIONS 2021/2022

DEBIT		CREDIT	
LIBELLES	PREVISIONS	LIBELLES	PREVISIONS
	2021-2022		2021-2022
ACHATS	9000,00	VENTES	6500,00
EAU		PRODUITS DES LICENCES	26600,00
ELECTRICITE		LIGUE REGIONAL DE TIR	3000,00
PETIT MATERIEL		SUBVENTIONS TSCSA	
FOURNITURES DE BUREAU	950,00	SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	
ENTRETIEN INSTALLATIONS	5000,00	C.N.D.S.	
ENTRETIEN MATERIEL ET DIVERS	1400,00	SUBVENTION MAIRIE	1800,00
DOCUMENTATION GENERALE		SUBVENTION DRAJES 18	5000,00
ASSURANCES	550,00	interets sur livret	67,00
STAGES FORMATION			
DEPLACEMENTS REGIONAUX/CHAMPIONNATS	2000,00		
DEPLACEMENTS DIVERS			
MEDAILLES COUPES ET DIVERS	500,00		
CADEAUX / LIBERALITES	100,00		
RECEPTION - PUBLICITE DIVERSE			
FRAIS POSTE - TELEPHONE - INTERNET	800,00		
FRAIS ENGAGEMENT FFT	900,00		
ENGAGEMENT CONCOURS EXTERNES			
COTISATIONS F.F.T.	16000,00		
CONCOURS CLUB	1500,00		
CHARGES DIVERSES (location salle)	400,00	INDEMNISATION COMITE 18	
AUTRES IMPOTS	40,00		
FRAIS BANQUE	50,00		
EMPRUNT CREDIT MUTUEL	3777,00		
CHARGES D' EXPLOITATION	42967,00	PRODUITS D' EXPLOITATION	42967,00